



*Municipalités des Communes
de Denges et d'Ecublens/VD*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remis à neuf, le Pont Rouge favorisera la mobilité douce entre Morges et Lausanne

Ecublens, le 26 mai 2023

Long de 22 mètres, le Pont Rouge permet de traverser aisément la Venoge qui sépare les communes de Denges et d'Ecublens. Réservé à la mobilité douce, il est intégré au réseau cyclable secondaire du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), plus connu sous la dénomination « Voie Verte ». Pour ces travaux de reconstruction, conjointement menés par les Municipalités de Denges et d'Ecublens, le choix s'est porté sur une structure en béton fibré à ultra haute performance (BFUP) avec du ciment blanc et teinté dans la masse, ce qui constitue une première européenne à cette portée.

La première passerelle entre les deux Communes a été posée en 1834. Au fil du temps, la structure a évolué mais le bois est resté la matière prédominante pour la construction de la structure. Toutefois, dès 2020, de dégradations importantes ont été constatées sur l'ouvrage. Il devenait nécessaire d'intervenir afin de préserver la sécurité des utilisateurs.

Dès lors, les Municipalités des deux communes ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un projet durable. Pour ce faire, il a été choisi de créer une structure en béton fibré ultra performant (BFUP). Cette matière présente plusieurs avantages : elle est légère, très durable, résistante et permet une optimisation des frais de maintenance et d'entretien de l'ouvrage. La construction spécifique d'une seule pièce de 22 mètres fait que le Pont Rouge est le premier ouvrage en BFUP de cette taille. Enfin, pour le rappel historique, l'ouvrage a également été teinté dans la masse en rouge.

La diminution des pentes des rampes de l'ouvrage améliore l'accès pour les piétons, les personnes à mobilité réduite ainsi que pour la mobilité douce, lequel sera beaucoup plus simple et agréable que précédemment. La mise en valeur de la traversée de la rivière, grâce à cet ouvrage, ainsi que ses ouvertures vers la Venoge et sur l'auge, exposeront les promeneurs à un décor magnifique, les invitant à s'offrir un arrêt sur le bord du « fleuve » cher à Gilles.

Ville d'Ecublens
Mon Repos
Ch. de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens/VD
Tél. 021 695 33 10
greffe.municipal@
ecublens.ch
www.ecublens.ch

INAUGURATION – INVITATION A LA PRESSE

*Afin de célébrer la réouverture de cet ouvrage, les Municipalités de Denges et d'Ecublens ont le plaisir de vous convier à l'inauguration qui se déroulera le **vendredi 2 juin 2023, dès 17h** aux abords du pont.*

*N'hésitez pas à annoncer votre venue à
communication@ecublens.ch ou par téléphone au 021 695 33 13*

Commune de Denges
Rte du Lac 2a
Case postale 150
1026 Denges
Tél. 021 803 07 07
greffe@denges.ch
www.denges.ch

RENSEIGNEMENTS

- M. Germain Schaffner, Conseiller municipal d'Ecublens – 078 681 74 56
- M. Didier Gallay, Conseiller municipal de Denges – 077 429 73 00
- M. Marcos Morano, Chef de service – 079 457 11 37